

OBJET :
**EXTENSION DE LA
PERIODE
D'EXONERATION
DES DROITS
D'OCCUPATION
DU DOMAINE
PUBLIC POUR LES
COMMERÇANTS
SUR LES FOIRES
ET MARCHES DE
PLEIN VENT, EN
RAISON DE LA
CRISE LIEE AU
COVID-19**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.12.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 23 DEC. 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Absents : Néant

Secrétaire : M. PERLES Bruno

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC-2020-10-30-01 fixant les mesures de prévention et restrictions nécessaires à la lutte contre l'épidémie de covid 19 dans le département de l'Aude ;

Le rapporteur rappelle le contexte de crise sanitaire, provoqué par l'épidémie de covid-19, qui entrave le développement économique du territoire et entraîne un fonctionnement dégradé des foires et marchés de plein vent.

Ainsi, par délibération n°2020-237 du 24 novembre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer de droits de place les commerçants des foires et marchés à compter du 15 novembre 2020 et jusqu'à ce que les commerçants non alimentaires soient à nouveau autorisés à débiller.

En raison du contexte économique et en signe de soutien aux commerçants, M. le Maire propose à l'assemblée que la fin de cette exonération soit fixée au 31 décembre 2020 et non pas à la date à laquelle les commerçants non alimentaires ont été autorisés à débiller.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'extension de la période d'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les commerçants présents sur les foires et marchés de plein vent de la ville de Castelnaudary jusqu'au 31 décembre 2020.

AUTORISE Monsieur le trésorier municipal à mettre en application les dispositions définies précédemment.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
23 DEC. 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
22 DEC. 2020
Par publication le :
23 DEC. 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL
Nicolas NAYRAL

